

# Liste des délibérations du Conseil Municipal

du 4 avril 2024

Date de la convocation  
27 mars 2024

Date d'affichage  
27 mars 2024

## **Nombre de membres**

Afférents au Conseil municipal :  
11

En exercice : 11

Présents : 8

Votants : 11

L' an 2024 et le 4 avril à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle de la Mairie, sous la présidence de MILLERIOUX Chantal, Maire

Présents : Mme MILLERIOUX Chantal, Maire, M. CHÊNE Cédric, Mme COËNT Marie-Claude, M. MIGEON Dany, M. MITTEAU Sébastien (arrivé à 21h30), Mme PELVILLAIN Nadine, M. RAIMBAULT Jean-Paul, Mme TYRREL Julie

Absents :

Mme Morgane CAURO ayant donné pouvoir à Mme Julie TYRREL  
Mme Muriel CHARRUYER ayant donné pouvoir à Mme Marie-Claude COËNT  
M. Jean-Pierre SOBOUL ayant donné pouvoir à Mme Nadine PELVILLAIN

Madame Marie-Claude COËNT est désignée secrétaire

## **Délibération n° 2024.05**

### **Compte administratif 2023**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2023, conforme au compte de gestion du comptable public, qui présente un excédent de fonctionnement de 144 383,10€.

Madame Millérioux, Maire, ne prend pas part au vote.

## **Délibération n° 2024.06**

### **Compte de gestion 2023**

Le compte de gestion 2023 dressé par le Comptable Public est approuvé à l'unanimité

## **Délibération n° 2024.07**

### **Affectation des résultats 2023 au budget 2024**

Le Conseil municipal statue sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 et délibère à l'unanimité comme suit :

Affectation au compte 1068 (investissement): 65 467,94€

Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (R002) : 144 383,10€

### **Délibération n° 2024.08**

#### **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales 2024**

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité les taux d'imposition des taxes directes locales sans changement par rapport à 2023, aux taux suivants :

Taxe Foncière Bâti : 28,09%

Taxe Foncière Non Bâti : 21,75%

Taxe d'Habitation : 15,38%

Contribution Foncière des Entreprises (CFE) : 16,05%.

### **Délibération n° 2024.09**

#### **Budget 2024**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote le budget 2024 qui s'équilibre comme suit :

En Fonctionnement : 386 754,97 €

En Investissement : 152 458, 94 €

Le programme des investissements au budget 2024 est établi comme suit :

- Reste à réaliser (RAR) :  
Travaux de sécurisation centre bourg sur RD89 et RD 55 ( abords de l'école) : 59 793,20€ TTC
- Restauration, mise en animation du lavoir : 45 000 €
- Achat parcelle pour travaux de contournement de La Balance : 7000€ (mise à disposition du SYRSA)
- Panneaux d'information : 5000 €
- Achat groupe électrogène : 1050 €
- Renouvellement ordinateur secrétariat de mairie : 2500 €

### **Délibération n° 2024.10**

#### **Subventions 2024**

Le Conseil Municipal vote des subventions à différents organismes et associations : SPA, ADMR, Facilavie/Humensia, Anim'age Hôpital de Sancerre, Association Bibliothèque centrale de prêts, Association Parents et Amis des Handicapés du Sancerrois, Ecole de musique EMCV, Association des Paralysés de France, Foire bovine de Vailly, Association Lire et Faire Lire, DDEN du Cher, Association Secours catholique- Caritas de Vailly, Foyer socio-éducatif du collège de Sancerre, Association TDSS, Association « L'Arche de Manue », Coopérative scolaire du Noyer (300€), Comice agricole du Pays Fort ( 1500€) , participation à l'APE pour le feu d'artifice du marché de Noël ( 500€), subvention au CCAS pour le repas – colis des Aînés ( 1500€)

### **Délibération n° 2024.11**

#### **Fongibilité des crédits nomenclature M 57**

Le Conseil Municipal autorise Madame La Maire à procéder - si besoin - à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre , à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections ( fonctionnement et investissement) de la manière suivante :

En fonctionnement : 7,5% de 235 528, 37 € soit 17 664,63€

En investissement : 7,5% de 120 347,20 € soit 9 026,04€

### **Délibération n° 2024.12**

#### **Délibération durée d'amortissement en M57**

Dans le cadre de la mise en place de la M57, le Conseil Municipal décide de conserver la durée d'amortissement de 15 ans pour les subventions d'équipement versées.

Le Conseil Municipal décide, pour les biens de faible valeur, c'est-à-dire dont le coût unitaire est inférieur à 500 € TTC, qu'ils soient amortis en une annuité au cours de l'exercice suivant l'acquisition.

### **Délibération n° 2024.13**

#### **Devis remplacement éclairage école et salle des fêtes en led.**

Les devis établis, par l'entreprise Vailly Electric pour le remplacement de l'éclairage de l'école et de la salle des fêtes en led , pour l'installation d'un système lumineux asservi à l'alarme destinée aux personnes malentendantes à la salle des fêtes, par l'entreprise R. Cottat pour la réfection de la peinture intérieure de la salle des fêtes les « Vèves » , par l'entreprise ID Berry pour l'installation d'un écran fixe électrique dans la salle de réunion « Le Boulevard » sont présentés. Des devis complémentaires sont attendus. La commission des bâtiments étudiera les différentes propositions.

### **Délibération n° 2024.14**

#### **Point sur les dossiers en cours – Animations de l'été**

Le Conseil Municipal est informé que suite à la réunion qui s'est tenue avec la commission voirie en présence des services de la Gestion des Routes et de l'entreprise Axiroute, il a été décidé de ne pas aménager de bandes rugueuses sur la RD 89 en amont de l'entrée de l'agglomération. En contrepartie de la dépense prévue, il sera réalisé un busage du fossé sur 45 m en bordure de la RD 89 pour aménager le cheminement piétonnier entre le logement communal et le lavoir communal, un marquage au sol sur la place pour matérialiser le carrefour, la pose d'un miroir pour sécuriser la sortie de la rue « allée du presbytère » sur la RD 55. Les travaux seront réalisés entre le 15 avril et le 3 mai 2024.

Madame la Maire informe le Conseil Municipal que l'EPFLI en charge du dossier concernant l'expropriation des immeubles en péril cadastrés AB 108 et AB 109 finalise le dossier d'enquête publique préalable à la demande de DUP.

Le point est fait par l'Adjointe en charge de l'animation sur l'organisation du « petit marché » saisonnier. Considérant un certain « essoufflement » du petit marché saisonnier en juillet – août, et d'autre part les travaux qui seront réalisés sur le site de la Balance à partir d'avril et les festivités locales liées au comice agricole du Pays Fort, il est décidé de n'organiser que deux marchés saisonniers les 12 juillet et 23 août. L'association « les Amuseux de la Balance » prendra en charge l'animation de ces deux manifestations.

Le Conseil Municipal décide d'organiser un feu d'artifice pour la soirée du 12 juillet pour un montant de 1000 €. La commune de Jars participera financièrement à cette manifestation.